

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Lancement de la consultation pour le marché de TRAVAUX DE VOIRE 2026-2029.

Pour rappel, le marché en cours qui couvre la période du 28/11/2022 au 28/11/2026 est un accord cadre à bon de commandes multi attributaires (3 entreprises)

Son montant maximum, pour quatre ans avait été fixé à 3 400 000 € HT ; sur ce montant, il reste environ 200 000 € HT car de nombreux travaux ont été imputés sur ce marché pour des travaux de voirie de même nature qui n'avaient pas été prévus lors de la consultation du marché en cours.

Ainsi le marché en cours s'achèvera avant le terme prévu (novembre 2026) car tous les plafonds prévus sont atteints. Cela conduit la CCBA à faire une consultation dès le début de l'année 2026 pour attribuer les nouveaux marchés courant avril 2026 au plus tard.

Il est donc proposé, de fixer les modalités de consultation du futur marché comme suit :

- Procédure adaptée
- Accord cadre à bons de commandes multi attributaires (3 entreprises)
- Durée : 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans au total
- Montant maximum de 5 000 000 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à publier une consultation dans les conditions présentées, précision étant faite que le choix des attributaires sera soumis à une délibération ultérieure car la délégation de pouvoirs au Président ne permet pas d'attribuer les marchés au-delà de 300 000€ HT.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.

